



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

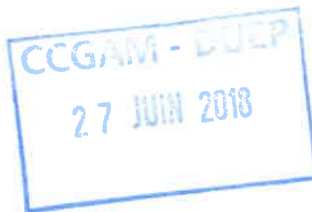
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Planification de l'urbanisme
Unité planification locale
et connaissance du territoire

affaire suivie par :
Corinne Girres

Tél. : 03 85 21 16 32
Fax : 03 85 38 01 55
ddt-pu-plt@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 19 JUIN 2018



Objet : modification de droit commun n°4 du POS de Curgy

Madame la présidente,

Vous m'avez communiqué pour avis, le 22 mai 2018, en application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification de droit commun n°4 du plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Curgy dont l'enquête publique doit avoir lieu du 29 juin au 30 juillet 2018.

Les modifications portent sur la zone IINA2 de « Champ Fleurot » et l'écriture des articles NB 5 et NB 6. Le projet a pour but de reclasser 2,2 ha en zone naturelle (ND) et 0,6 ha en zone urbaine pavillonnaire (UE), de supprimer la surface minimale de terrain de 1 000 m² par logement ou activité et de ramener à 3 mètres la distance d'implantation des constructions le long des voies et emprises publiques.

Je note par cette adaptation la volonté de la collectivité de réduire la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers et d'inciter à une meilleure densité des constructions.

En conséquence, je donne un **avis favorable** à ce projet.

Les services de la direction départementale des Territoires, en particulier le service Planification de l'urbanisme, unité planification locale et connaissance du territoire, restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental

Christian Dussarra

Madame Marie-Claude Barnay
Présidente de la communauté de communes
Le Grand Autunois Morvan
7 route du Bois de Sapin
71400 AUTUN